



**DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CAP SUR LES DONNÉES DE LA MOBILITÉ

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES ET OBLIGATION D'OUVERTURE DES DONNÉES ACCESSIBILITÉ ET MOBILITÉ.

22 septembre 2022

CAP SUR LES DONNÉES DE LA MOBILITÉ

- 1. Obligations réglementaires**
2. Les acteurs
3. Les actions de la Dreal GE
4. Un exemple : les données IRVE

Obligations réglementaires

Une directive 2010/40/UE : prévoit la mise en œuvre d'un ensemble d'actions destinées à favoriser le déploiement de « Systèmes de Transport Intelligents » (STI)

Quatre domaines prioritaires :

1. *L'utilisation optimale des données relatives à la route, à la circulation et aux déplacements (par exemple pour permettre aux usagers de la route de planifier des trajets).*

La publication des données de mobilité requise par le *règlement délégué 2017/1926* est nécessaire au déploiement de SIM.

Les **Services d'Informations Multimodales (SIM)** fournissent des informations sur les déplacements et la circulation, couvrant plusieurs modes de transport et permettant la comparaison entre ces modes.

Obligations réglementaires

La **loi** n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'**orientation des mobilités** précise le règlement délégué 2017/1926 : articles L. 1115-1 et suivants du code des transports « sont rendues **accessibles et réutilisables** » :

- les données **statiques et dynamiques** sur les déplacements et la circulation ainsi que les **données historiques** concernant la circulation (services réguliers, à la demande), stationnement, services de partage (véhicules, **cycles...**), **Infrastructures de recharge pour véhicules électriques**, sur demande des AOM : données de covoiturage ;
- **Autorité de régulation des transports** est l'autorité en charge du contrôle de ces obligations : ***rapport sur l'ouverture des données de mobilité de juin 2022***
(<https://www.autorite-transport.fr/wp-content/uploads/2022/06/etat-des-lieux-ouverture-et-reutilisation-des-donnees-de-mobilite-2021-1.pdf>)

Obligations réglementaires

L'ouverture des données repose en premier lieu sur la création d'un **Point d'Accès National**. Le décret n° 2020-183 du 28 février 2020 a désigné comme PAN, la plateforme « **transport.data.gouv.fr** ».

Le Point d'Accès National aux données de transport

Rassembler les données de toute l'offre de
mobilité à travers la France

Cherchez les données d'une région, d'une ville, d'un
réseau...

Vous pouvez également



[Rechercher sur la carte](#)



[Utiliser nos API](#)



[Voir les jeux de
données récents](#)



Obligations réglementaires :

Les données disponibles par thème



**Transport public collectif -
horaires théoriques**

326 jeux de données



**Transport public collectif -
horaires temps réel**

70 jeux de données



Autocars longue distance

5 jeux de données



Transport ferroviaire

16 jeux de données



**Transport maritime et
fluvial**

13 jeux de données



Transport aérien

2 jeux de données



**Vélos et trottinettes en
libre-service**

43 jeux de données



Réseaux cyclables

10 jeux de données



Stationnement vélo

6 jeux de données



Données routières

5 jeux de données



Zones à faibles émissions

12 jeux de données



Lieux de covoiturage

1 jeu de données



**Stations de
réapprovisionnement de
véhicules**

4 jeux de données



Stationnement hors voirie

1 jeu de données



Lieux d'intérêts

4 jeux de données

Obligations réglementaires : actualités

Décret n° 2022-1119 du 3 août 2022 : encadre les calculateurs d'itinéraires : informations sur les ZFE, quantités de gaz à effet de serre, itinéraire alternatif avec baisse de la vitesse, intégration des mobilités actives ou partagées, informations sur les restrictions de circulation des poids lourds, hiérarchisation du réseau routier (limiter effet « Waze »).

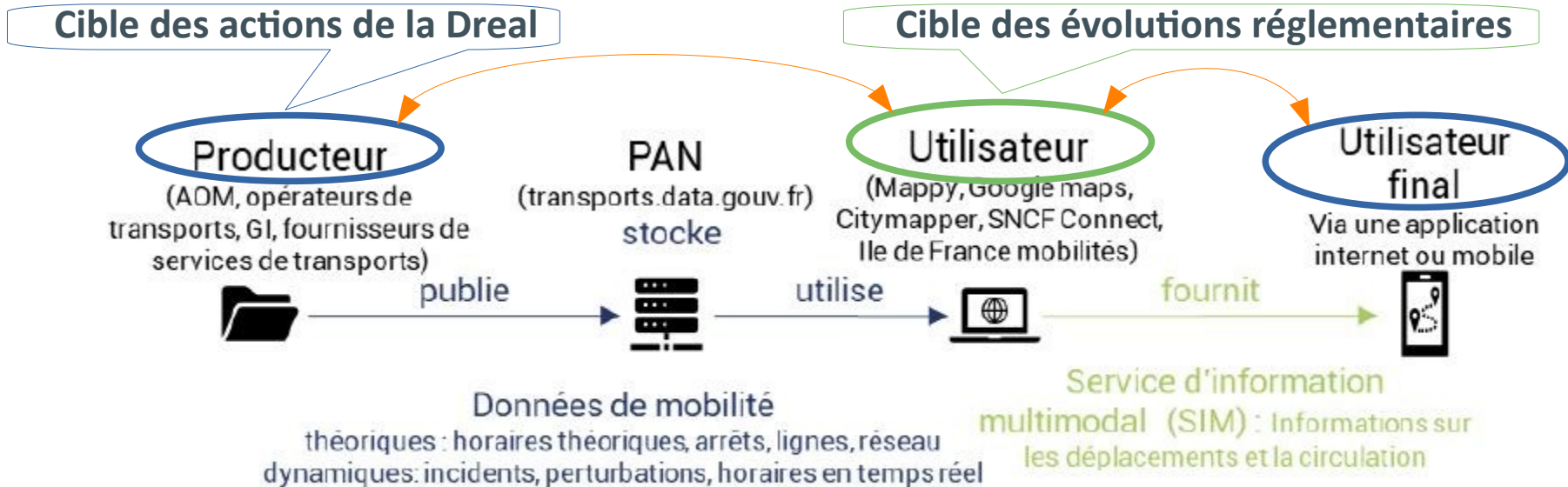
En cours d'élaboration : en lien avec l'article L1214-8-3 du code des transports :

« les données pertinentes relatives aux déplacements et à la circulation détenues par les services numériques d'assistance au déplacement leur sont rendues accessibles »

OUVERTURE DES DONNÉES DE MOBILITÉ

1. Obligations réglementaires
- 2. Les acteurs**
3. Les actions de la Dreal GE
4. Un exemple : les données IRVE

Les acteurs : la chaîne de la donnée



Source : ART.

Organisation de la gouvernance des mobilités :

Depuis le 1^{er} juillet 2021 :

- la Région Grand-Est est **Autorité organisatrice de la mobilité régionale** ;
- la majorité des intercommunalités ont pris la compétence d'AOM locale, voire l'ont transférée à des syndicats de transports ;
- la Région Grand-Est est AOM locale sur le reste du territoire.

Les AOM sont compétentes pour organiser (L1231-1-1 du code des transports) :

1° Organiser des services réguliers de **transport public de personnes** ;

2° Organiser des **services à la demande** de transport public de personnes ;

3° Organiser des services de **transport scolaire** définis aux articles L. 3111-7 à L. 3111-10, dans les cas prévus au quatrième alinéa de l'article L. 3111-7 et à l'article L. 3111-8 ;

4° Organiser des services relatifs aux **mobilités actives** définies à l'article L. 1271-1 ou contribuer au développement de ces mobilités ;

5° Organiser des services relatifs aux **usages partagés** des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages ;

6° Organiser des services de **mobilité solidaire**, contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

Les acteurs : les producteurs

L1115-1 du code des transports :

Les **autorités organisatrices des services de transport** sont responsables de la fourniture des données :

Etat, les régions, les départements, les communes, les établissements publics de coopération intercommunale, les syndicats mixtes, Ile-de-France Mobilités, les autorités désignées à l'article L. 1811-2 et la métropole de Lyon.

L1115-2 du code des transports :

Les **régions** animent les démarches de fourniture de données sur la partie du territoire régional ne relevant pas d'une métropole.

OUVERTURE DES DONNÉES DE MOBILITÉ

1. Obligations réglementaires
2. Les acteurs
- 3. Les actions de la Dreal GE**
4. Un exemple : les données IRVE

Les actions de la Dreal GE

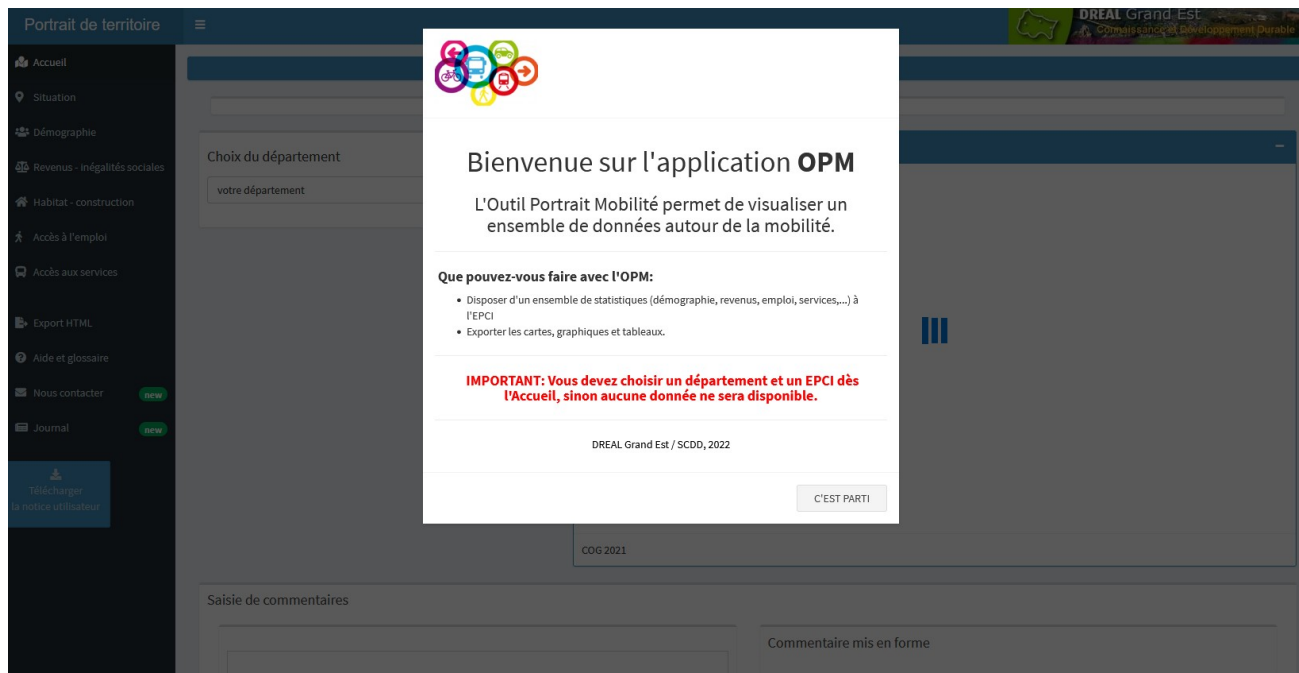
- Cellule régionale France Mobilité (Ademe, Banque des territoires, Cerema, Dreal GE) + Région Grand-Est : ***la donnée un enjeu de connaissance du territoire.***
- Sensibilisation des réseaux.
- Avec le Cerema : élaboration d'un outils d'aide à l'accomplissement des obligations pour les collectivités comprenant une synthèse et des clauses pour cahier des charges lors de recrutement de prestataires.

Les actions de la Dreal GE

- ✓ OPM : Outil Portrait Mobilité : interrogation de données en lien avec la mobilité pour l'édition de rapports à l'échelle des EPCI :

<https://ssm-ecologie.shinyapps.io/opm2020/>

<https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/l-outil-portrait-mobilite-a19915.html>



The screenshot displays the OPM application interface. On the left is a dark sidebar menu with the following items: Accueil, Situation, Démographie, Revenus - inégalités sociales, Habitat - construction, Accès à l'emploi, Accès aux services, Export HTML, Aide et glossaire, Nous contacter (with a 'NEW' badge), and Journal (with a 'NEW' badge). At the bottom of the sidebar is a 'Télécharger la notice utilisateur' button. The main content area features a 'Portrait de territoire' header and a 'Choix du département' section with a text input field labeled 'votre département'. A large white modal window is centered on the screen, containing a colorful circular logo with icons for a car, a person, a house, and a bicycle. The modal text reads: 'Bienvenue sur l'application OPM', 'L'Outil Portrait Mobilité permet de visualiser un ensemble de données autour de la mobilité.', and 'Que pouvez-vous faire avec l'OPM:' followed by a bulleted list: 'Disposer d'un ensemble de statistiques (démographie, revenus, emploi, services,...) à l'EPCI' and 'Exporter les cartes, graphiques et tableaux.'. A red warning message states: 'IMPORTANT: Vous devez choisir un département et un EPCI dès l'Accueil, sinon aucune donnée ne sera disponible.'. At the bottom of the modal, it says 'DREAL Grand Est / SCDD, 2022' and a 'C'EST PARTI' button. The background interface is dimmed, showing a 'COG 2021' label and a 'Saisie de commentaires' section with a 'Commentaire mis en forme' button.

Les actions de la Dreal GE

Des outils sur le site internet de la Dreal :

- ✓ Dans le prolongement du Panorama des mobilités : élaboration d'une cartographie interactive (reprise des données « transport.data.gouv » + données locales).
- ✓ Une page dédiée sur les obligations réglementaires.

OUVERTURE DES DONNÉES DE MOBILITÉ

1. Obligations réglementaires
2. Les acteurs
3. Les actions de la Dreal GE
4. **Un exemple : les données IRVE**

Un exemple : les données IRVE

IRVE : Infrastructures de recharge pour véhicules électriques

- Des obligations **réglementaires** (articles L. 1115-1 et suivants du code des transports).
- Des enjeux **économiques** : des acteurs du référencement, d'attractivité des enseignes commerciales, du développement de la filière automobile, du tourisme...
- Des enjeux pour les déplacements **des usagers** : déplacement du quotidien, en transite...
- Des enjeux pour les **collectivités** (planification des aménagements, élaboration de SDIRVE, accomplissement des obligations d'équipement des places de parkings...).
- Les **véhicules électriques** et hybrides représentent 40 % des intentions d'achat d'ici fin 2023. Plus de vente de véhicule thermique neuf en 2035.

Un exemple : les données IRVE

Etat des lieux des données disponibles (08/2022) :

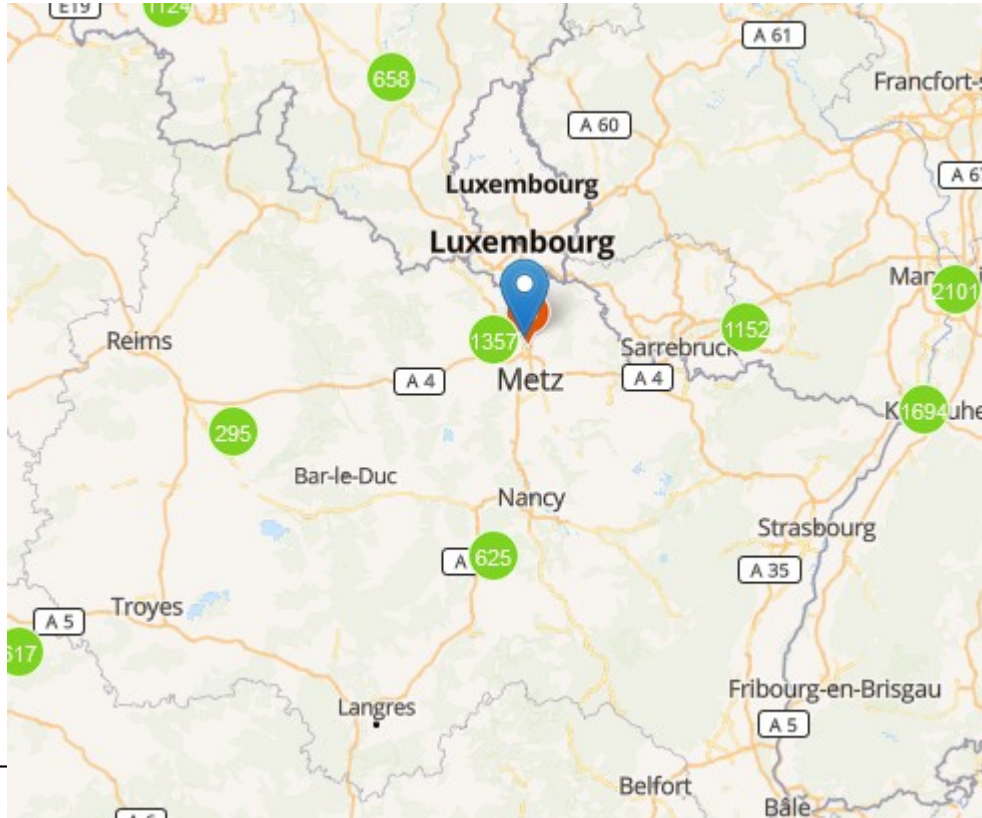
- de nombreux outils : Avere, Chargemap, Transport.data.gouv...
- Avere : un baromètre mensuel août 2022 : 66960 points de charge ouverts au public (5614 dans le Grand Est), mais pas de cartographie associée.



<https://www.avere-france.org/publications/?publication-type%5B%5D=barometres-recharge>

Un exemple : les données IRVE

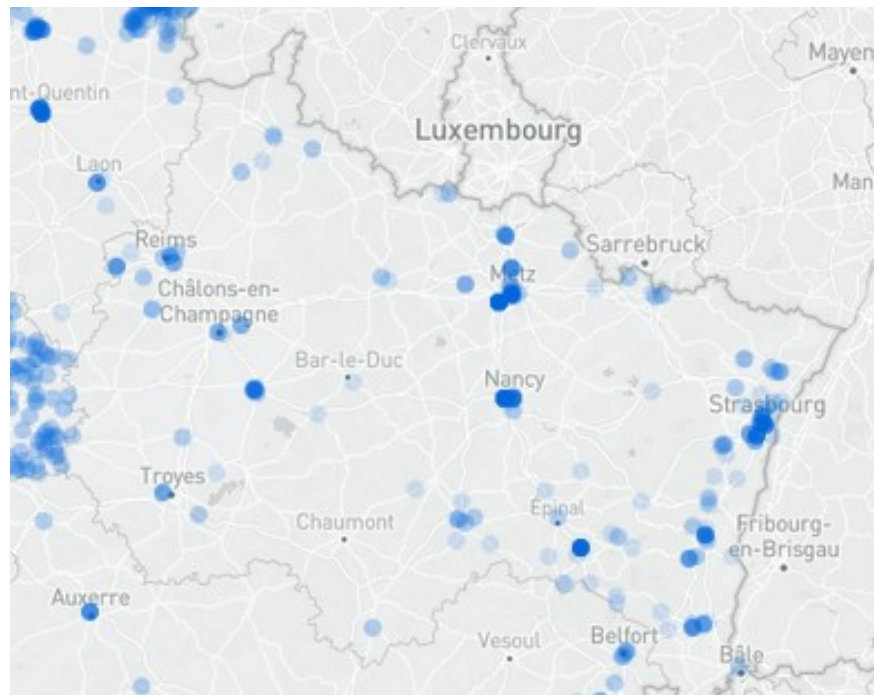
- Chargemap : outil cartographique mais pas d'extraction possible.



<https://fr.chargemap.com/map>

Un exemple : les données IRVE

- Transport.data.gouv : données ouvertes et exploitables cartographiquement **mais** très partielles : ~20 000 points au niveau national (1/3 identifiés) pour environ 400 points en Grand Est (<10%).
- **Un outil à consolider collectivement.**



transport.data.gouv.fr

<https://transport.data.gouv.fr/datasets/fichier-consolide-des-bornes-de-recharge-pour-vehicules-electriques/>

Cap sur les données de la Mobilité

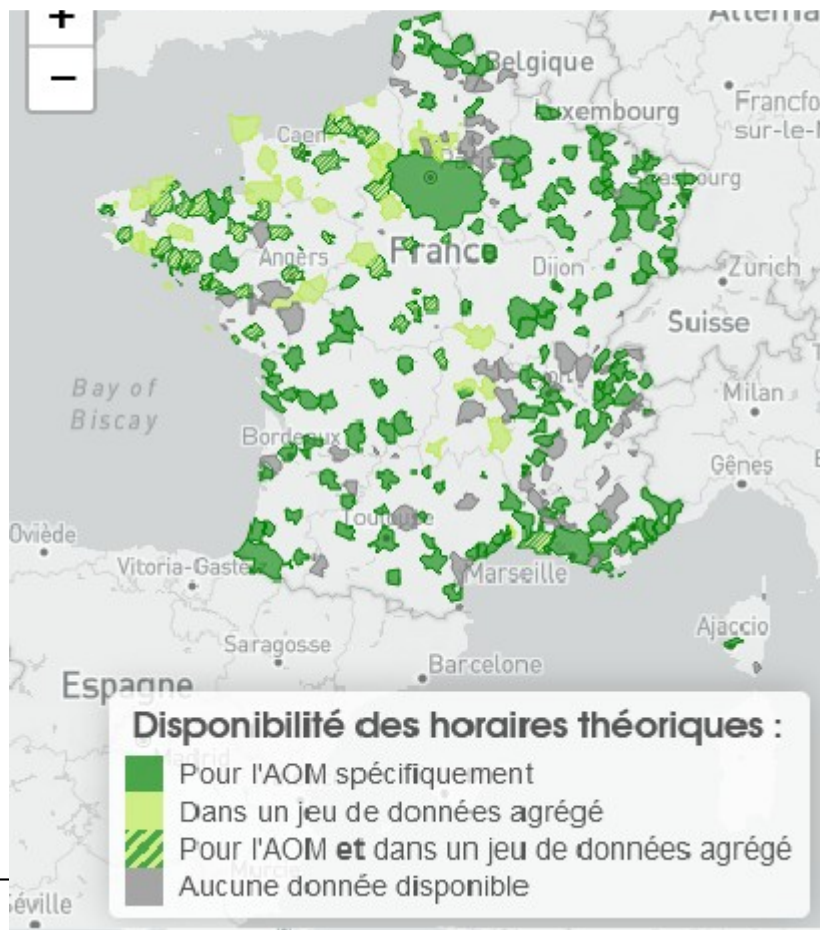
Favoriser un usage plus coordonné des réseaux de transports et ainsi contribuer à la lutte contre le changement climatique par une meilleure utilisation des transports peu carbonés.

ÉTAT DES LIEUX DE L'OUVERTURE ET DE L'UTILISATION DES DONNÉES DE MOBILITÉ
Autorité de régulation des Transports, juin 2022

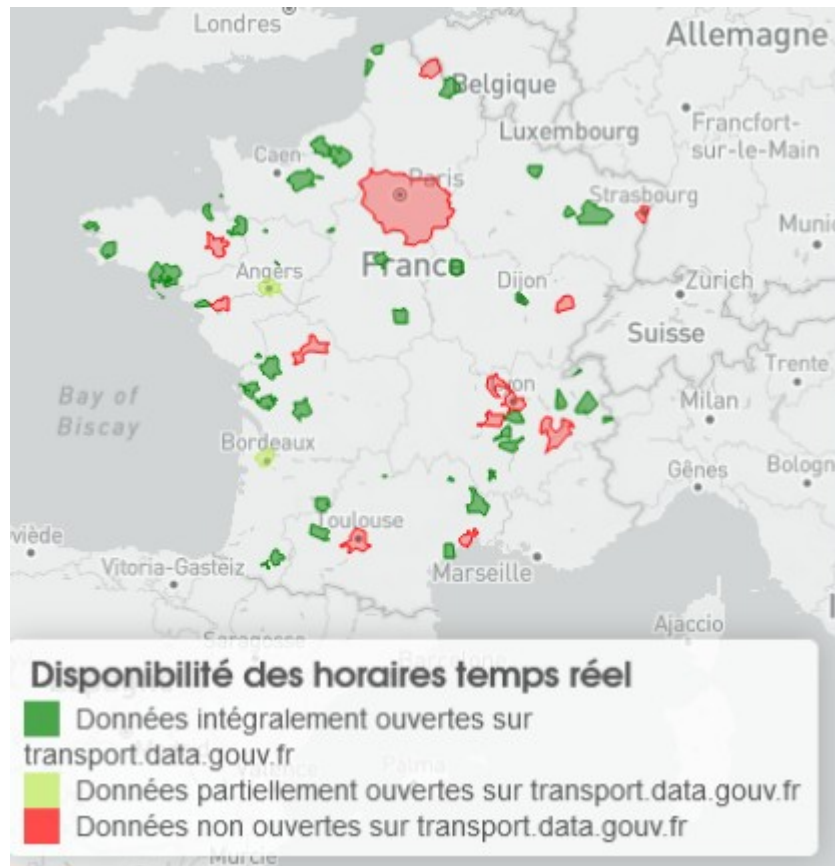
CAP SUR LES DONNÉES DE LA MOBILITÉ

Annexes

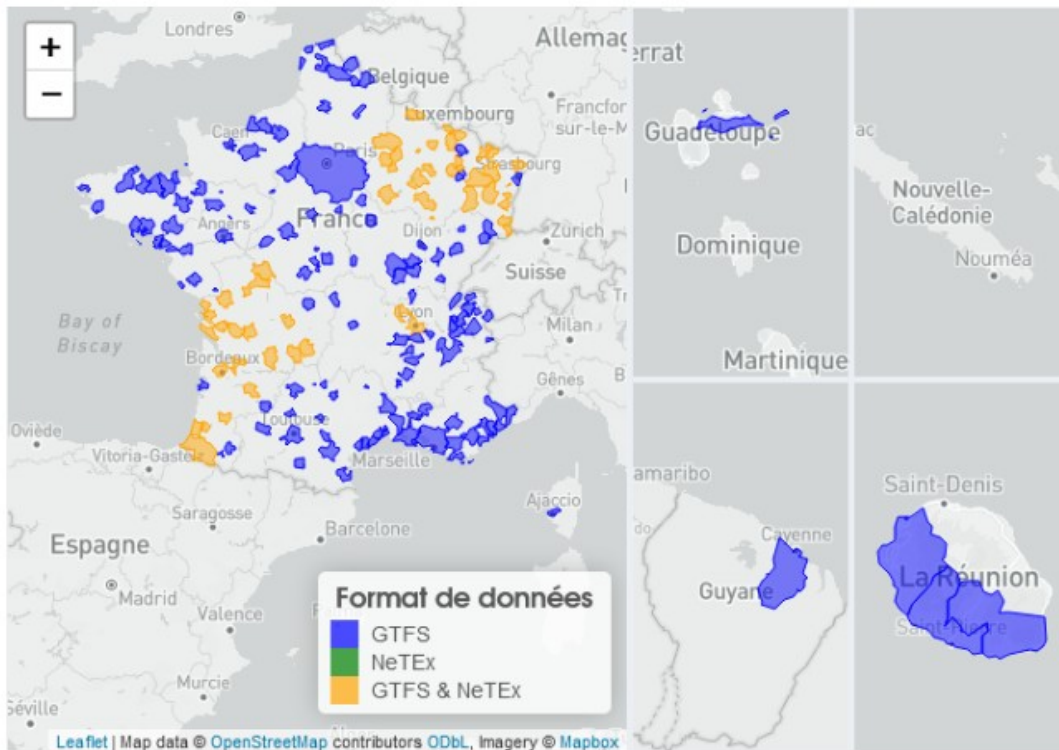
Cartographies des données statiques des transports en commun publiées par le PAN



Cartographies des données dynamiques des transports en commun publiées par le PAN



Couverture géographique des jeux de données des AOM (hors régions) selon le standard



Source : PAN, capture d'écran le 01/03/2022.